

Informations

Document relatif à l'état de santé du sportif

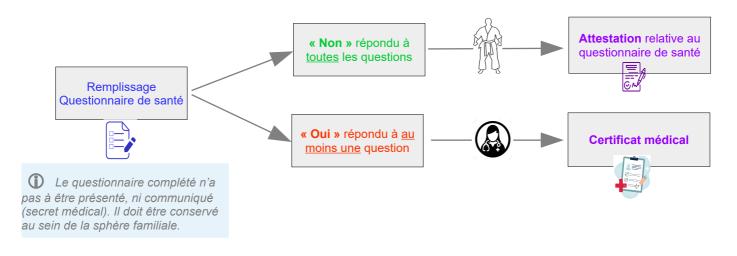
La fourniture d'un certificat médical n'est plus systématique :

⇒ SPORTIF MAJEUR : 1ère inscription ou certificat médical date de plus de 3 ans

= certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du judo datant de moins de six mois

⇒ SPORTIF MINEUR_ou SPORTIF MAJEUR en cas de renouvellement de licence

- = remplissage d' un questionnaire de santé :
- s'il répond « non » à toutes les questions, il doit fournir au club seulement l'attestation signée.
- s'il répond « oui » à <u>au moins une</u> question, il devra fournir au club un **certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du judo datant **de moins de six mois**.



Relevé d'identité bancaire (paiement par virement)

IBAN : FR76 1690 6010 2751 0107 7789 976 BIC : AGRIFRPP869





Lieu des entraînements :



